Image not found or type unknown

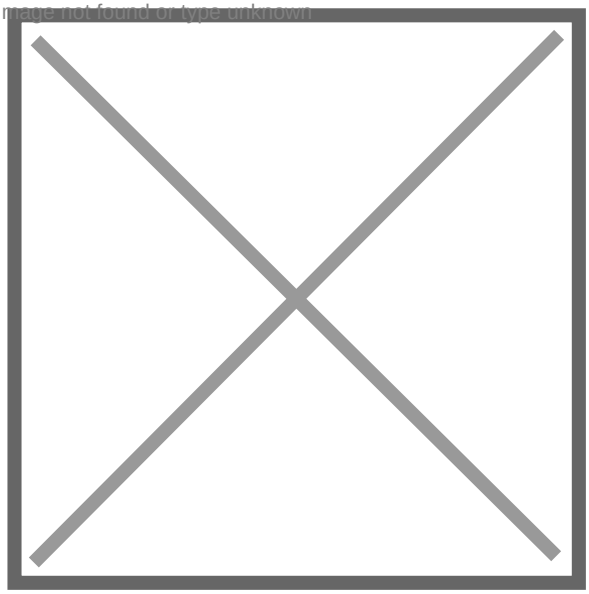

Vire en tant qu'independant

Par **jclh**, le **12/02/2009** à **16:06**

BONJOUR
Je viens de recevoir une LRAR d'april assurances ou je travaillais en independant comme mandataire. Cette lettre stipule que je ne suis plus autorisé à pratiquer des operations d'assurances pour eux. Le pire, c'est qu'il n'y a pas de motif. Le rpoble est que j'ai ete hospitalisé 2 semaines en cardiologie et il faut que je sois suivi pendant 2 ans. Je l'ai indiqué à april et peu de temps apres je recois cette lettre. Ont il le droit ? que puis je faire ?
merci
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés